

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 31 janvier 2019

DCM N° 19-01-31-18

Objet : Désaffection et déclassement du domaine public de l'immeuble sis 5 rue des Récollets à Metz.

La Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble sis 5 rue des Récollets à Metz, cadastré sous :

Section 25 parcelle n° 370

Avant sa reconstruction en 1977, la parcelle comprenait un bâtiment affecté au service des Eaux de la Ville de Metz. Plus récemment, l'immeuble de bureaux était loué au profit du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), jusqu'à son départ en mai 2017. Depuis cette date, les locaux sont vacants.

Le bâtiment comprend un accès direct sur le Cloître des Récollets et sur le jardin suspendu situé au-dessus des anciens réservoirs d'eau de la Ville de Metz.

Un arporage a été réalisé pour distraire le cheminement d'accès au bâtiment situé 5 rue des Récollets de la parcelle d'assise du Cloître des Récollets, selon le plan prévisionnel joint en annexe.

Ainsi, il est proposé de désaffecter du patrimoine municipal le bien susvisé, ainsi que la parcelle section 25 n° 448, et d'en prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville (article L. 2141-1 du CG3P).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan prévisionnel joint en annexe,

VU la vacance de l'immeuble sis 5 rue des Récollets à Metz suite au départ du Centre National de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que le dit immeuble et la parcelle section 25 n° 448 ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE CONSTATER la désaffection de l'immeuble sis 5 rue des Récollets à Metz et de la parcelle section 25 n° 448.

DE PRONONCER le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville des parcelles communales cadastrées sous :

- Section 25 parcelle n° 370
- Section 25 parcelle n° 448

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Conseiller Délégué,



Gilbert KRAUSENER

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale

Commissions : Commission de Cession du Patrimoine

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

DÉPARTEMENT
MOSELLE
COMMUNE
METZ
SERVICE
CDIF DE METZ



6463 Rs.AM

TRIBUNAL D'INSTANCE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL D'ARPENTAGE N° 6468

SITUATION AU LIVRE FONCIER

Situation ancienne			Situation nouvelle		
Section n° de plan	Livre foncier		Section n° de plan	Livre foncier	
	Feuillet	N° d'ordre		Feuillet	N° d'ordre
Adresse			Adresse		
1 25 367 RUE DES RECOLLETS	14		1 25 447 RUE DES RECOLLETS 25 448 RUE DES RECOLLETS		

Date de dépôt :

N° du journal :

Page n°

Le greffier du Livre foncier

À : Le

01 D

Département :
MOSELLE

Commune :
METZ

Section : 25
Feuille : 000 25 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 04/06/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Metz
Centre d'affaires - 25, la Tannerie SAINT-
JULIEN-LES-METZ 57072
57072 METZ CEDEX 03
tél. 03 87 39 93 93 -fax 03 87 39 93 50
cdif.metz@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

